

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

## Séance du 07 décembre 2021

Délibération n°2021-MAIRIE-046

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois de décembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Etaient présents :** ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, DURET Laëtitia, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume (arrivé au point n°9), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela.

**Absents excusés :** BONICEL Carole (pouvoir à M RIBIERE Ludovic)

Mme NARDINI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Objet : Subvention association des parents d'élèves**

Nb de conseillers en exercice : 15  
Quorum : 8  
Présents : 10

Convocation le :  
30/11/2021

M. Le Maire informe les membres du conseil que suite à l'arrêt de l'activité de l'Association des Sympathiques Parents d'élèves de l'Ecole de Montpezat (ASPEEM) décidé en AG du 28/09/2021, plusieurs parents, jugeant de l'importance de l'intérêt pour les enfants, se sont manifestés pour constituer une nouvelle association.

Une AG tenue le 03/12/2021 a mis en place la nouvelle structure de l'association (nom, statuts, bureau) et envisagé les premières manifestations.

M. le Maire propose, au titre du démarrage de l'activité et lui permettre de fonctionner, de verser à la nouvelle association une subvention exceptionnelle de 500€.

Après délibéré, les membres du conseil approuvent cette initiative et autorisent ce versement à l'unanimité.

Pour copie conforme

le Maire

